

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

471 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE
Tél. 04 75 41 82 50 – Fax. 04 75 81 26 48

Monsieur Lionel JOSPIN
Hôtel Matignon
57, rue de Varennes
75007 PARIS

Objet : projet de réorganisation de la radioprotection et de la sûreté nucléaire

Télécopie : 01 45 44 15 72

Envoi en recommandé avec A/R

Monsieur le Premier ministre,

Votre gouvernement vient de présenter, au Conseil d'Etat, le projet de création d'une Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR) et d'un Institut de la Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire (IRSN).

Le changement le plus important apporté par cette réforme est, à nos yeux, **le placement de la radioprotection sous la tutelle du ministère de l'Industrie**. Cette tutelle est, certes, partagée avec les ministres de la Santé et de l'Environnement, mais sachant le poids du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, on ne peut guère se faire d'illusion sur les évolutions à venir.

L'institut d'expertise – l'IRSN, formé par fusion de l'IPSN et de l'OPRI – est placé, pour sa part, sous une **quintuple tutelle : Défense, Recherche, Santé, Environnement, Industrie**. Là encore, **le ministère de la Santé perd l'outil spécifique dont il disposait** – l'OPRI – et dont il partageait la tutelle avec le ministère du Travail (pour le contrôle de l'exposition professionnelle). En toute logique, les conflits, qui ne vont pas manquer d'apparaître entre des ministères aux vocations aussi différentes, se régleront à l'avantage du plus fort et, par conséquent, **au détriment de la Santé**, qui n'est même pas un ministère à part entière, **et de l'Environnement**, qui nous a toujours confié n'avoir presque aucun poids face à l'Industrie.

Nous tenons, dans ce contexte, à vous faire part de nos préoccupations... et de nos attentes.

Notre association s'est constituée en 1986, au lendemain de la catastrophe de **Tchernobyl**, en réaction contre les informations que diffusaient les services de l'Etat. C'est le ministre de l'Industrie, Monsieur Madelin, qui avait alors été désigné comme « *l'autorité politique* » chargée d'informer les Français sur les risques auxquels ils étaient exposés. L'intrusion de l'Industrie était choquante en 1986, elle l'est aussi, et plus encore, aujourd'hui. Croyez-vous vraiment que si un nouvel accident survenait, nous aurions plus de garanties si Monsieur Pierret était chargé de notre protection ?

Dans les premières années qui ont suivi la création de notre association, nous avons pu constater combien la radioprotection était **embryonnaire**. Plusieurs dossiers nous ont même démontré qu'elle fonctionnait en marge des principes généraux du système international de radioprotection, **et parfois même dans l'illégalité**.

Au cours de ces dernières années, nous avons pu observer **des améliorations certaines**. Monsieur Abenhaim, l'actuel directeur général de la Santé, n'est pas Monsieur Girard et les rapports que publient actuellement l'OPRI n'ont plus grand chose à voir avec ceux de son prédécesseur, le SCPRI.

Des outils juridiques viennent d'être mis en place qui permettront de sanctionner les infractions en matière de radioprotection. C'est insuffisant mais nous sortons ainsi du régime d'impunité qui prévalait jusqu'alors ; des concertations avec le milieu associatif ont été conduites à l'initiative du bureau de radioprotection (DGS) sur l'élaboration des nouveaux textes réglementaires ; le régime d'interdiction pour tout ajout des substances radioactives dans les biens de consommation a été maintenu, malgré les prescriptions européennes ; des circulaires imposent désormais le contrôle des taux de radon dans les établissements scolaires, etc. Tout reste encore à faire : les évolutions sont trop lentes, les progrès insuffisants, malgré l'accumulation des preuves, le ministère de la Santé refuse encore de reconnaître qu'en 1986 les dispositifs destinés à protéger les Français ont été violés par ceux là même qui devaient les mettre en œuvre. Mais l'enjeu est aujourd'hui de consolider et d'amplifier les premières avancées, pas de les sacrifier... Nous ne voyons pas en quoi la réforme que vous envisagez apportera des solutions aux problèmes qui restent posés : **une partie notable des dysfonctionnements que nous constatons vient précisément d'une limitation des domaines de compétence du ministère de la Santé, au profit, notamment de celui de l'Industrie** ¹. Quant aux dysfonctionnements qui relèvent de problèmes intrinsèques à l'OPRI ou à la DGS, il est clair que les possibilités d'ingérence octroyées au ministère de l'industrie ne vont pas les résoudre, bien au contraire.

Face aux puissants lobbies, à l'œuvre dans l'industrie nucléaire, comme dans le milieu médical, il faut renforcer les structures dédiées à la Santé publique et non les affaiblir.

Le maintien de la radioprotection au sein du ministère de la Santé n'est pas, à nos yeux, une garantie suffisante... mais c'est une condition a minima.

Nous attendions que le gouvernement accorde une place plus importante aux préoccupations sanitaires, qu'il dote le bureau de radioprotection d'un personnel permanent, à même d'impulser et de développer une vraie culture de santé publique et d'accélérer les évolutions en cours au sein de l'OPRI. Nous voulions des engagements précis en matière de concertation, de transparence, de pluralisme, de décentralisation des moyens de mesure. Nous espérions la refonte complète des CLI.

Au niveau international, nous espérions que la France intervienne en faveur des médecins et scientifiques indépendants qui viennent en aide aux victimes de la catastrophe de Tchernobyl et qui le payent parfois de leur liberté, qu'elle exige la révision des calculs de dose pour tenir compte des spécificités des enfants et assurer leur protection. Nous voulions croire que la France finirait par demander officiellement à l'ONU la rupture de l'accord contre-nature qui lie l'Organisation Mondiale de la Santé à une agence pro-nucléaire, l'AIEA...

Nous espérions, en fait, beaucoup de choses... mais certainement pas le transfert de la radioprotection au ministère de l'industrie ! Son placement sous l'influence directe du ministère en charge du développement de l'industrie nucléaire sonne comme une véritable provocation.

Quant à l'IRSN, **le problème fondamental – du dévoiement de l'expertise publique** n'est pas solutionné. La situation devrait même empirer. Actuellement la majorité des experts officiels peuvent tout aussi bien intervenir, **au nom de l'Etat**, pour émettre des avis dans le cadre de procédures réglementaires, pour inspecter des sites nucléaires ou définir les niveaux de risque acceptable pour la population... et effectuer des **prestations rémunérées** pour des organismes sur lesquels ils ont des missions de contrôle. Il est choquant que les représentants de l'Etat puissent avoir comme clients des établissements qu'ils sont appelés à inspecter. Il est choquant que les experts appelés à établir des normes qui conditionnent notre niveau de protection contre les rayonnements ionisants aient des liens de dépendance avec des entreprises qui sont directement concernées par ces décisions et ont intérêt à ce qu'elles soient le moins pénalisantes possible pour leur activité.

La CRIIRAD attendait, tout au contraire, une séparation des fonctions beaucoup plus claire qu'elle ne l'est actuellement.

¹ Les dossiers d'autorisation de rejets radioactifs et chimiques sont instruits par l'Industrie et (très secondairement) l'Environnement. Les installations qui utilisent des substances radioactives sont, selon leur importance, sous le contrôle de l'Environnement ou de l'Industrie. L'organisation des contrôles ignore très largement l'administration en charge de notre santé. Lorsqu'on considère l'organisation générale de la surveillance des « activités nucléaires », tout se passe comme si, les rayonnements ionisants n'avaient pas d'incidence sanitaire et qu'il était par conséquent inutile de confier au ministère de la Santé la responsabilité de la gestion des dossiers.

En l'état, nous sommes convaincus que les citoyens n'ont rien à gagner à échanger deux structures d'expertises dont l'une, au moins (l'OPRI), dépend de la Santé, contre une seule, un établissement à **vocation industrielle et commerciale, dépendant qui plus est de 5 ministères aux intérêts contradictoires**. On peut déjà constater ce qu'il en est de la tutelle qu'exercent deux ministères antagonistes – l'Environnement et l'Industrie –, sur l'IPSN !

Réunis dans un organisme unique, sous la puissante tutelle de l'Industrie, il y a fort à parier que les experts officiels s'exprimeront à l'avenir d'une seule voix... mais ce ne sera certainement pas celle de la Santé publique. Nous aurons d'un côté, une expertise publique subordonnée à l'Industrie, de l'autre des experts indépendants, qui prolifèrent actuellement, du type Algade, ex filiale à 100% de la Cogéma (AREVA), récemment reconvertie dans le contrôle des taux de radon dans les écoles !

Vu du sommet de l'Etat, les ministres sont peut-être interchangeable et la réalité des arbitrages très éloignée des représentations que l'on s'en fait à la base. Pour les simples citoyens que nous sommes, chaque mot a pourtant un sens : **la mission du ministre de l'Industrie n'est pas celle du ministre de la Santé**. Les personnels qui y travaillent n'ont ni la même culture, ni la même vocation, ni les mêmes relations avec l'industrie nucléaire.

Des années durant, nous avons observé les efforts déployés par le ministère de l'Industrie pour défendre l'industrie nucléaire française, écarter les obstacles à son développement, limiter les contraintes pour les producteurs de déchets radioactifs, voire même réduire au strict minimum la responsabilité des exploitants en cas d'accident nucléaire. **Il n'est pas acceptable que ce même ministère puisse désormais intervenir de droit dans les dossiers qui décident de notre niveau de protection contre les dangers issus d'installations qu'il s'emploie à développer !**

Les conflits d'intérêts sont toujours à l'origine de dysfonctionnements. Lorsqu'ils concernent, comme c'est le cas ici, des domaines cruciaux pour notre santé, ils sont inadmissibles. Vous comprendrez, nous l'espérons, et notre inquiétude, et notre colère.

Nous avons lancé, dès mercredi, un appel à toutes les associations qui œuvrent dans les domaines de la Santé, de l'Environnement et de la protection des consommateurs et, nous commençons à recevoir les signatures de responsables ainsi que des propositions de soutien pour relayer et amplifier notre action. **Nous sommes persuadés que la mobilisation du mouvement associatif et de l'opinion publique sera à la hauteur des enjeux.**

A ce jour, la décision vous appartient. Nous demandons, sans ambiguïté, la suppression de tout lien entre la radioprotection et le ministère de l'Industrie. Nous sollicitons au minimum, un moratoire permettant l'organisation **d'un véritable débat sur les choix de santé publique en matière d'exposition aux rayonnements ionisants, en situation normale et accidentelle**. De quelles garanties disposent les Français, quelles sont celles qu'ils n'ont pas et celles qu'ils voudraient avoir ? Alors que notre pays est fortement nucléarisé et que l'accident de Tchernobyl a montré avec quelle rapidité, et quelle intensité, la contamination peut nous atteindre, **ce débat n'a jamais eu lieu.**

Nous restons à votre entière disposition pour exposer à vos collaborateurs le détail de notre argumentation. Nous vous adressons, d'ores et déjà, la copie du texte envoyé aux associations ainsi que la pétition que nous appelons chaque citoyen à signer.

Restant dans l'attente de votre décision, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de toute notre considération.

Pour la CRIIRAD,
La directrice, Corinne Castanier.

Copie à :

- *Monsieur Yves Cochet, ministre de l'Environnement ;*
- *Monsieur Bernard Kouchner, ministre de la Santé.*